

Ordonnance · A40-142261-2012 · 31.10.2012

A40-142261-2012

31.10.2012

Tribunal d'arbitrage de la ville de Moscou

Ordonnance

TRADUCTION INTÉGRALE NON OFFICIELLE. Seul l'original russe fait juridiquement foi. Cette traduction est fournie à des fins d'accès documentaire et ne constitue pas une traduction certifiée.

Les montants sont indiqués d'abord en roubles russes, puis en équivalent EUR approximatif calculé au taux historique officiel de la Banque de Russie à la date de l'acte.

Official Bank of Russia rate used: 1 EUR = 40.714800 RUB; effective date 31.10.2012.

Russian source file: A40-142261-2012_20121031_Opredelenie.pdf

143019 4540501

Tribunal d'arbitrage de la ville de Moscou 115191, Moscou, St. Gros Tula, d. 17

<http://www.msk.arbitrary.ru> DÉFINITION sur l'acceptation de la demande de procédure, la préparation de l'affaire et la désignation de la session du tribunal

d. Affaire Moscou No. A40-142261/12- 120-1410 31.10.2012 Juge Sizova O.V. Ayant examiné dans l'ordre la p. 18 APC de la Fédération de Russie la question de l'acceptation de la demande demandeur: Pharmstandard Défendeur de la norme OJSC: FAS de la Russie sur la reconnaissance du décret du 25.09.2012 comme illégal dans l'affaire No. 1 14.32/306-12 et les documents joints à la demande, j'ai déterminé que la demande a été présentée conformément aux exigences prévues aux articles 125, 209 du Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie. Guidée par les articles 127, 133 à 135, 184 à 186, 189, 208 à 210 de l' APC de la Fédération de Russie,

Le Conseil européen de Lisbonne a adopté une résolution sur la situation des femmes dans le monde.

1. Accepter la demande de procédure du juge Blinnikova I.A. et d'engager une procédure dans l'affaire No. A40-142261/12-120-1410 à la demande de Pharmstandard OJSC. 2. Conformément à la p. 3 Résolutions du Plénum de la Cour suprême de la RF du 02.06.2004 No. 10 . Sur certaines questions soulevées dans la pratique judiciaire lors de l'examen des affaires d'infractions administratives , afin de clarifier les circonstances relatives à l'essence des revendications et des objections, la divulgation des éléments de preuve confirmant ces dernières, la nécessité de fournir des éléments de preuve supplémentaires, en expliquant aux parties leurs droits et obligations , les conséquences de la commission ou de la non-exécution de mesures de procédure Préparation de l'affaire en vue du procès, ainsi que du procès 07.12.2012 à 10h30. dans la salle d'audience à: , Moscou, St. Gros Tula, VI. 17, salle d'audience no 8082, étage 8. Conformément à la partie 1 de l' article 210 du Code de procédure pénale de la Fédération de Russie, les affaires de contestation de décisions d' organes administratifs sont examinées par un juge dans un délai maximal de deux mois à compter de la date de réception de la demande au tribunal d' arbitrage, y compris le délai pour préparer l' affaire et rendre une décision sur l' affaire, à moins que d' autres conditions ne soient fixées par la loi fédérale (ed.). Loi fédérale du 30.04.2010 n° 69-FZ. 3. Afin de préparer l'affaire au procès, il est proposé que : au plaignant: fournir des preuves à l'appui des allégations conformément à la 1ère lettre. 65 AIC de la Fédération de Russie; soumettre les documents originaux joints à la demande; soumettre le titre et les documents d'enregistrement;

2 2 2

défendeur: présenter une révocation et une preuve d'opposition conformément à la 4e art. 210 APC de la Fédération de Russie dans l'ordre de l'art. 131 AIC de la Fédération de Russie; de soumettre aux documents de l'affaire des copies dûment certifiées des documents de l'affaire administrative (originals -

pour examen); document conforme aux exigences du Code administratif de la Fédération de Russie pour garantir la protection des droits de la personne poursuivie (copies de la résolution contestée et du protocole sur l'infraction administrative, preuves de la notification du moment et du lieu du protocole par le demandeur, examen d'une affaire administrative , copie du pouvoir du représentant du tribunal) présent à l'élaboration du protocole et à l'examen de l'affaire administrative, preuve de la remise d'une copie de la décision au demandeur, ainsi que d'autres documents qui ont servi de base à la décision contestée dans les documents de l'affaire (originals pour le contrôle du tribunal) , de présenter des éléments d'information sur la plainte contre la décision relative à une infraction administrative. 4. Les personnes participant à l'affaire assurent la comparution des représentants autorisés. En cas de non-présentation, informer le tribunal de la possibilité d'examiner l'affaire sans la participation d'un représentant, y compris par télécopie (495) 600-98-23 et envoyer les documents demandés par la poste. Les représentants des personnes participant à l'affaire, de soumettre dans l'original pour examen au tribunal et sur une copie pour inclusion dans l'affaire un document confirmant les pouvoirs conformément à l'article 61 du Code de procédure pénale de la Fédération de Russie. 5. Des informations sur l'état d'avancement de l'affaire peuvent être obtenues sur le site officiel de la Cour d'arbitrage. Moscou sur Internet à l'adresse web: Les données sont disponibles sur le site www.msk.arbitraire.ru

Juge : Sizova O.V.

Spécialiste de 120 degrés. 8 (495) 600-98-10